

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP^t. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.
9 » 41 » »	5 » 40 » »	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.
		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »
Train de marchandises régulier :		Départ de Cahors — 5 h. 20 ^m matin. Arrivée à Cahors — 7 h. 55 ^m soir.		Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25 ^m matin.	

Cahors, 9 Décembre.

Nous ne connaissons pas, en écrivant ces lignes, la solution de la crise ministérielle; mais les nouvelles que nous recevons font espérer que le cabinet pourra rester. Cette combinaison serait préférable à toute autre, et elle est désirée par le Maréchal-Président, qui comprend fort bien que les institutions nouvelles ont besoin de calme et de stabilité. L'intérêt public gagnerait, suivant nous, à ce que les hommes modérés de la gauche consentissent à se séparer des violents et des impatients.

La déclaration des trois gauches a produit décidément un bien mauvais effet pour ses auteurs. Le *Temps*, le *Moniteur universel*, le *Soleil*, la *Liberté* l'attaquent avec ensemble; et, dans le camp opposé, on commence à comprendre qu'on a entrepris une campagne imprudente. De leur côté, les journaux anti-républicains sont dans un état d'exaspération, qui dépasse certainement la portée de l'acte qu'ils combattent.

N'y a-t-il qu'un seul pouvoir public, celui de la Chambre des députés, demande le *Soleil*; et il répond que, si l'on s'en tient à la lettre et à l'esprit des résolutions arrêtées et des programmes formulés dans chacun des trois groupes de gauche, on pourrait le croire. Il ajoute que, dans la théorie de la gauche, qui est la théorie jacobine faisant subrepticement sa rentrée dans le domaine politique, le Président ne serait que le premier commis de la commission du budget, qui remplacerait l'ancien comité de salut public, et le Sénat ne serait plus qu'une assemblée d'enregistrement et de légalisation des votes de la Chambre.

Ce langage et cette interprétation sont fort exagérées, mais ils montrent que les gauches ont été extrêmement maladroites.

On lit dans le *Temps* :
On ne saurait trop mettre la Chambre en garde contre une confusion d'idées à laquelle elle nous a paru quelquefois céder, et d'après laquelle elle serait une Assemblée unique et souveraine comme celle de 1871. Les bureaux des gauches, d'ailleurs, ont-ils suffisamment réfléchi à la situation qu'ils viennent de faire à l'homme d'Etat, quel qu'il soit, qui pourra être chargé de former une administration? Le mandat impératif, grâce à Dieu, n'a pas encore acquis droit de cité dans nos mœurs électorales, et voilà qu'on tente de l'appliquer à la formation d'un cabinet! En vérité, c'est prendre un peu trop à la lettre la comparaison d'un

petit journal républicain qui ramenait ces jours-ci les rapports d'une majorité avec les ministres aux conventions d'un maître avec les domestiques qu'il engage à son service.

La situation est évidemment critique. Du côté de la Chambre, une majorité dont l'inexpérience se trahit par des résolutions intempestives, et par l'aversion pour des ménagements qui n'ont cependant jamais été aussi nécessaires; du côté du Sénat, une majorité qui se pique de modération et qui s'empresse à joindre son vote à ceux de l'autre Chambre pour renverser M. Dufaure! L'esprit politique manque partout, parce qu'il n'y a nulle part assez de support, de patience et d'abnégation. Le meilleur espoir qui nous reste est dans la gravité même des leçons qui nous sont données et des dangers que nous courons en ce moment. L'Assemblée de 1871 fit bien des fautes avant d'arriver à la pratique des vertus parlementaires qui lui assurèrent le succès; nous voulons espérer que la Chambre des députés paiera moins cher l'expérience qui lui manque évidemment encore.

On lit dans le journal bonapartiste *l'Estafette* :

L'attitude de M. Gambetta rapprochée de la présence de M. le duc d'Aumale à Paris, depuis la crise, est vivement commentée, et on en conclurait que ce n'est pas pour lui-même, mais pour ce prince, que M. Gambetta rêverait la présidence.

Pour écrire de pareilles choses, il faut que M. le duc d'Aumale inspire de bien grandes craintes au parti de l'Empire.

CORRESPONDANCE

Versailles, 7 novembre.

En présence de tous les bruits contradictoires qui circulent dans les cercles parlementaires; il est assez difficile de démêler la vérité et de se former une opinion au sujet de la crise ministérielle. En montant dans le train parlementaire on disait que la combinaison Duclerc avait avorté. D'autres personnes parlaient d'un ministère Jules Simon. Enfin l'on affirmait d'autre part que les ministres actuels restaient en fonctions à l'exception de M. Dufaure.

Enfin, car je dois vous tenir au courant de tous les bruits, on affirmait que MM. Dufaure et de Marcère seuls quittaient leurs fonctions et que les autres ministres conservaient leur portefeuille. A la descente du train, députés et sénateurs ont été reçus par une pluie violente, accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Je ne sais si ce temps désagréable influe sur les séances d'aujourd'hui, mais cela ne serait guère étonnant. Quoiqu'il en soit, l'opinion générale est que la séance de la Chambre ne sera pas longue, le budget des cultes ne pouvant être entamé avant la composition du ministère.

On annonce dans les couloirs du Sénat que M. Pelletan vient de donner sa dé-

mission de sénateur des Bouches-du-Rhône; afin d'obliger le Gouvernement à convoquer les électeurs dans un bref délai.

Il y a eu hier fort tard dans la soirée conférence à l'Élysée entre le Maréchal, MM. Grévy, d'Audiffret et Andral.

On raconte à ce sujet que le président de la Chambre était occupé à plaider au Palais dans l'affaire des Bons Péruviens, quand il reçut le pl officiel qui l'invitait à se rendre à l'Élysée. M. Grévy jeta un coup d'œil rapide sur la missive présidentielle, puis continua sa plaidoirie.

Je vous ai rapporté tous les bruits qui ont couru depuis hier au sujet de la crise, même ceux auxquels on ne devait attacher aucune importance. Voici maintenant des renseignements que me communique en dernier lieu un personnage politique des mieux informés. Le conseil des ministres s'est réuni ce matin à 9 heures à l'Élysée, sous la présidence du Maréchal.

Après avoir fait part aux ministres de l'état de la situation, le Président de la République a prié les ministres de retirer leur démission. Les ministres ont demandé à réfléchir et se sont retirés pour se concerter. Il y aura dans la soirée réunion des ministres et c'est à la suite de cette entrevue que la réponse du ministère sera transmise au Président de la République.

En dehors de ces renseignements que je vous transmets à la hâte, il ne peut y avoir que des bruits et des racontars.

Paris, 7 décembre, 4 h. 1/2 s.

On assure que dans l'entrevue que le Maréchal a eu hier soir avec MM. d'Audiffret-Pasquier, Jules Grévy et Dufaure, M. d'Audiffret-Pasquier a dit :

« Nous sommes tous les quatre désireux d'affirmer une république honnête et libérale; nous sommes tous attachés aux trois pouvoirs qui représentent le pays : la Chambre élue directement, le Sénat élu à deux degrés et le Maréchal élu par les représentants du pays; les rouages des nouvelles institutions sont encore mal engrenés; on les briserait en les forçant sans ménagements. La crise ne provient d'aucune attaque directe, d'aucun acte de défiance contre le ministère. M. Dufaure eut peut-être tort de combattre devant la Chambre la loi Gatineau, en disant que la lettre du Maréchal était suffisante; lorsqu'il a ensuite demandé au sénat d'adopter le principe de la loi, le sénat en s'y refusant n'a pas entendu faire échec au cabinet; si M. Dufaure avait posé la question de confiance, 180 voix assurées auraient voté pour le cabinet. La chambre inexpérimentée n'a pas entendu faire échec; donc il n'y a pas actuellement crise, puisqu'aucune des deux chambres n'a voulu la provoquer; il faut considérer les démissions comme non avenues. Si elles doivent se produire, il faut que ce soit d'une façon nette, précise, dans l'une ou l'autre chambre ou dans les deux chambres. La joie des bonapartistes et des réactionnaires indique la satisfaction que leur ferait éprouver un bouleversement; les honnêtes gens doivent se réunir pour se

faire des concessions réciproques, et le ministère doit prendre en considération pour sa conduite ultérieure l'avertissement qui lui est donné. »

M. Grévy reconnaît comme étant fondées les observations de M. d'Audiffret-Pasquier. Il dit qu'il fallait néanmoins tenir grand compte des légitimes demandes des gauches, qui n'étaient pas satisfaites de la marche du ministère. Il a été d'ailleurs en accord complet avec M. d'Audiffret-Pasquier pour que la responsabilité de la crise soit définie. On pourrait éviter la crise au moyen d'une entente avec les chefs des groupes de la majorité. M. Dufaure ayant déclaré qu'il devait se retirer parce que sa personne avait été atteinte, on pourrait maintenir le cabinet en pourvoyant seulement à son remplacement.

M. d'Audiffret-Pasquier soutient de nouveau que la question personnelle de M. Dufaure n'a été posée dans aucune chambre. Le cabinet doit rester ou démissionner en entier.

M. Grévy a appuyé cet avis.
M. Dufaure a consenti à reprendre son portefeuille, si tous ses collègues en faisaient autant.

Paris, 7 décembre, 5 h. 1/2 s.

A la suite de la conférence tenue hier soir, le conseil des ministres fut convoqué télégraphiquement à l'Élysée pour ce matin. M. Dufaure n'y assistant pas, le conseil n'a pas voulu prendre de résolution définitive, et tout s'est borné à la communication qu'a faite le maréchal de Mac-Mahon des résultats des conférences de la veille. Un nouveau conseil aura lieu ce soir pour délibérer sur la question de savoir si le cabinet peut rester et à quelles conditions.

Les bureaux de la gauche se réuniront également ce soir pour examiner la situation.

Paris, 7 décembre 8 h. s.

Les ministres n'ont pris aucune décision au sujet de l'invitation qui leur a été faite de retirer leur démission; ils attendent de connaître exactement les dispositions des groupes parlementaires.

A l'issue de la séance, les bureaux des trois gauches se sont réunis et ont conféré avec M. Grévy.

Paris, 7 décembre, 9 h. s.

Les bureaux des trois gauches se sont rendus à l'issue de la séance chez M. Grévy, qui leur a communiqué l'entretien qu'il a eu hier avec le maréchal de Mac-Mahon; il a constaté la parfaite loyauté de l'attitude constitutionnelle du maréchal mais il a ajouté que le maréchal est dans des dispositions d'esprit telles qu'il ira difficilement plus loin que MM. de Marcère et Léon Say.

Après cette conférence, les bureaux ont discuté l'attitude qu'ils devaient prendre au sujet du maintien du cabinet actuel. Plusieurs opinions ont été exprimées; aucune solution n'a été prise. Les bureaux ont chargé leurs trois présidents d'aller conférer ce soir avec les ministres.

Paris, 8 décembre, 6 h. m.

Plusieurs journaux constatent que dans la dernière conférence des députés de la gauche, hier soir, la majorité a été manifestement hostile au projet de réinstallation de l'ancien ministère. M. Gambetta notamment l'a combattu énergiquement comme portant une sérieuse atteinte à la considération et au crédit de la Chambre.

Le conseil des ministres qui devait avoir lieu hier soir à l'Élysée a été renvoyé à ce matin.

Paris, 8 décembre, 7 h. m.

La *République française* dit que l'idée de rentrée de l'ancien cabinet n'est pas sérieuse. C'est une tentative impossible. Ceux qui en ont eu la pensée ne se rendent compte ni de la situation, ni des sentiments de la majorité de la Chambre. Si le ministère rentrait, la vie commune du cabinet et de la Chambre serait insupportable, sans honneur, sans sécurité, sans durée. Il faut donc renoncer aux expédients que la majorité n'adoptera pas, même pour une semaine. Elle ne peut accepter qu'un ministère qu'elle reconnaisse fait à son image et ce ministère est facile à former; les personnes ne manquent pas.

La *République française* ajoute qu'elle respecte les prérogatives du Président de la République, mais ces droits ont une limite qu'il n'a pas le droit de franchir, s'il veut rester d'accord avec le pays. Si donc il est l'avis que la Chambre représente encore le suffrage universel, il n'hésitera pas à constituer un cabinet de gauche. Si au contraire, il croit que la Chambre a perdu sa popularité, il aura recours à la dissolution et prendra le corps électoral pour juge; mais entre ces deux dénoûments : un ministère de gauche ou la dissolution, il n'y a place pour aucun expédient. « Nos amis, déclare la *République française*, ne sauraient accepter aucun compromis. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 4 décembre.

Après l'incident dont nous avons parlé et qui a motivé le rappel à l'ordre de M. Paul de Cassagnac, la Chambre a voté le budget des finances, et à la fin de la séance l'ensemble du budget des dépenses s'est trouvé adopté.

Le chapitre XXXV bis (frais de représentation du président de la République, 300,000 francs) a donné lieu à une discussion importante. M. le ministre des finances a fait d'abord la déclaration suivante :

M. le président de la République a bien voulu nous informer que l'augmentation de crédit proposée par la commission n'était pas nécessaire pour cette année. Le gouvernement se réserve de demander, s'il y a lieu, une augmentation au prochain budget. (Très-bien ! très-bien !)

M. Antonin Proust, membre de la

commission, et qui a pris en cette qualité l'initiative de la proposition de crédit, a maintenu sa proposition en ces termes :

Quand j'ai proposé cette augmentation, je n'ai pas voulu augmenter la dotation du chef du pouvoir exécutif; j'ai voulu pourvoir aux nécessités d'un service public. Je ne m'explique pas que M. le ministre des finances ait fait intervenir l'opinion personnelle du chef du pouvoir exécutif dans une question où sa personne n'est pas visée, où il ne s'agit que de sa fonction. (Très-bien! très-bien!)

S'il est bon qu'à certains moments le président de la République puisse se transporter sur tous les points du territoire, il ne convient pas que les frais de ces déplacements soient à la charge de sa fortune personnelle. (Très-bien!)

C'est incompatible avec nos mœurs démocratiques qui veulent que tout service public soit à la charge des deniers publics. Je demande donc à la Chambre de voter le crédit; s'il n'est pas employé, il tombera naturellement en annulation de crédit. (Très-bien! très-bien!)

Le ministre des finances a répondu :

L'honorable orateur m'a reproché d'avoir introduit dans le débat le nom de M. le président de la République. La Chambre peut être assurée que jamais je n'introduirai ce nom dans nos débats d'une manière inconstitutionnelle. Mais, ici, il s'agit d'un service spécial, et c'était à M. le président de la République de déclarer si le crédit était nécessaire. M. le président de la République nous ayant dit qu'à ses yeux il ne l'était pas, nous devons le déclarer à la Chambre. (Très-bien! très-bien!)

Un amendement de M. Maigne, député ultra-radical, repoussant toute augmentation de crédit pour le Maréchal-Président, a été rejeté par 412 voix contre 32.

La Chambre a voté ensuite un amendement de M. Rouvère, qui ajoute aux propositions de la commission une somme de 1,200,000 francs pour augmenter le traitement des facteurs ruraux, c'est là une bonne action et une excellente réforme. Dans le Lot, surtout, les facteurs ruraux parcourent de longues distances avec une trop faible rémunération.

ORIENT

Dans un discours que vient de prononcer M. de Bismarck devant le Reichstag, le grand-chancelier a dit :

« Le concours que la Russie nous demande dans la Conférence pour obtenir l'amélioration de la situation des chrétiens de la Turquie est hors de toute question; il est justifié par la sympathie que nous éprouvons pour des coreligionnaires et par les exigences de la situation. » Ces paroles pourraient être mises, sans détonner en quoi que ce soit, aussi bien dans la bouche de M. le duc Decazes que dans celles de M. Mellegari, du comte d'Andrassy ou de lord Derby. Les puissances sont unanimes sur ce point.

M. de Bismarck a évité de faire allusion à l'éventualité d'une occupation de la Bulgarie par les troupes russes, mais il a ajouté : « Dans la question orientale, nous avons pris pour tâche d'amener, autant qu'il nous sera possible, entre les puissances, une entente à l'effet de maintenir la paix. »

Ainsi, d'après M. de Bismarck, la Russie n'a pas de vues ambitieuses et n'aspire pas à faire des conquêtes. Tout ce qu'elle demande à l'Allemagne, c'est, dans les négociations diplomatiques, son concours actif pour améliorer la condition des chrétiens de Turquie, et, en cas de guerre, la neutralité.

L'Allemagne ne pouvait se refuser à ces demandes; d'ailleurs, tant que subsistera le gouvernement actuel, jamais il ne rompra ses liens d'amitié avec la Russie. De plus, l'Allemagne n'a pas d'intérêts directement engagés dans les affaires d'Orient, et M. de Bismarck pense qu'il en est de même pour la France, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche-Hongrie sont au contraire directement intéressées dans la question turque. Entre l'Angleterre et la Russie, il existe de sérieuses difficultés, mais une conciliation n'est pas impossible; si d'ailleurs la guerre éclatait entre ces deux puissances, leur situation géographique ne leur permettrait pas de se porter mutuellement des coups décisifs.

Cette situation étant donnée, voici quelle est la politique de M. de Bismarck. L'Allemagne, amie de tout le monde, n'a d'autre but que le maintien de la paix, et, si la lutte s'engageait, la localisation de la guerre. En conséquence — et c'est sur ce point que les paroles de M. de Bismarck méritent surtout d'être méditées. — l'Allemagne cherchera avant tout, et avec l'espoir de réussir, à rester elle-même en paix et en relations amicales avec ses amis actuels; ensuite, elle s'efforcera de maintenir la paix entre les autres puissances européennes, c'est-à-dire de localiser, s'il est possible, la guerre, au cas où la guerre éclaterait; mais si elle ne parvenait pas à localiser la guerre, — ce qui, dans la pensée de M. de Bismarck, doit signifier : si telle ou telle puissance prenait part à la lutte entre la Russie et la Turquie, — que ferait l'Allemagne? M. de Bismarck s'est refusé à le dire. Son discours ne nous apprend donc rien sur la politique que suivrait l'Allemagne si l'Angleterre ou si l'Autriche-Hongrie déclarait la guerre à la Russie. Laissera-t-elle l'Autriche libre de défendre contre les Russes, ses intérêts par les armes, au cas où cette puissance se croirait menacée par le développement d'une guerre entre la Russie et la Turquie? Interviendra-t-elle si l'Angleterre intervient? M. de Bismarck n'a pas voulu le dire, et ces points, qui restent obscurs, sont les plus importants.

Un diplomate étranger, voulant faire connaître la situation de la Turquie, racontait ces jours-ci l'apologue suivant :

Il y avait une fois un homme affaibli qui avait un bon habit sur le dos. Un voisin, plus jeune et plus vigoureux, s'avisant qu'un des pans avait besoin d'un raccommodage et mit la main dessus, se chargeant lui-même de la réparation. Le propriétaire de crier et tous les voisins d'accourir. Les plus proches qui arrivèrent les premiers déclarèrent franchement que le col ou les manches n'avaient pas moins besoin de réparation et se mirent en demeure de restaurer le dégat. Les autres beaucoup plus honnêtes, qualifièrent de voleurs ces officieux raccommodateurs; non moins empressés d'ailleurs à venir en aide au voisin menacé, les uns mirent tout de suite la main sur l'autre part de l'habit pour empêcher qu'il ne subit le sort du premier; les autres, après avoir bien crié et s'être fait bien remercier par la victime, lui exposèrent qu'il serait injuste que seuls, à raison de leur désintéressement, ils n'eussent pas part au vêtement et firent en sorte d'être récompensés. Si bien que l'habit ne fut bientôt plus même une veste et, quand le propriétaire fut complètement dépourvu, il se demanda quel pouvait bien être son pire ennemi, de ceux qui avaient pris les pans, les manches, le col ou le dos de l'habit dont il ne lui restait pas même une loque.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIONALE.

Dans toutes les branches de la production nationale, on a les yeux tournés vers l'Exposition universelle de 1878. Notre département, délaissé, oublié, déshérité, doit désirer plus que tout autre peut-être, que les étrangers arrivent en foule, afin que nos produits soient de plus en plus connus et appréciés, et que les denrées agricoles trouvent une nouvelle facilité d'écoulement dans les centaines de mille visiteurs qui viendront de tous les points de l'Europe et du monde, à Paris.

Eh bien! savez-vous quels encouragements les bonapartistes donnent à cette exposition?

Lisez les lignes suivantes que nous empruntons à leur journal le plus important, le Pays :

La guerre, si peu près inévitable, dont l'Orient va être le théâtre, rend impossible l'exposition de 1878. Nous ne comprenons pas que le gouvernement s'entête à cette entreprise condamnée d'avance...

L'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Turquie, étant occupées ailleurs, l'Allemagne ayant annoncé qu'elle s'abstiendrait, l'Exposition serait singulièrement loin d'être universelle, elle serait tout au plus départementale.

Nous nous abstenons de toute réflexion; nos lecteurs les feront sans nous. Disons seulement que les bonapartistes, en parlant si haut de l'absorption de l'Allemagne, devraient bien ajouter que l'Allemagne refuse de venir à notre exposition, parce que la grande cité de Mulhouse et toute l'Alsace (qui doivent tant aux Napoléons), refusent d'exposer leurs produits à l'ombre du drapeau Allemand.

Du reste, l'opposition commune de la Prusse et des bonapartistes n'empêche pas un grand mouvement d'éclater sur tous les points du globe en faveur de notre Exposition. L'empereur d'Autriche et l'archiduc Albert ont commandé chez des industriels viennois pour 350,000 florins d'objets destinés à figurer à cette Exposition. A côté de l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Hollande, le Danemark, la Suède et la Norvège, l'Italie, le Portugal, la Grèce, Tunis, l'Equateur, les Etats-Unis de la Colombie, le Venezuela, le Chili, le Siam, la république de Libéria, etc., avaient déjà annoncé, au commencement de novembre dernier, l'intention de nous donner leur concours.

Nous manquerions à notre devoir si nous n'engagions pas nos compatriotes du Lot à se préparer, de leur côté, pour cette grande manifestation pacifique.

Il y a deux ans déjà que nous nous plaignons de ce que l'on tolère, en plein boulevard, un vrai casse-cou en même temps qu'un cloaque. Nous voulons parler du trottoir Lacombe.

Il y a là un danger réel par le public, et nous nous étonnons qu'on n'y ait mis un terme depuis longtemps. On parle de sérieuses résistances de la part des propriétaires, mais la cause d'utilité publique doit primer tout, ce nous semble. Du reste, le nivellement avec la suite du boulevard, ne donnerait-il pas une plus value à ces immeubles?

Nous appelons l'attention de l'administration supérieure sur cette question du plus haut intérêt pour la population.

M. Castanet, vient de faire une autographie du plan du monument à élever aux mobiles du Lot, dressé par MM. Verdier, Ficat et Calmon.

Ce beau travail est exposé dans les ateliers de cet excellent lithographe.

Nous extrayons du Journal de Lot-et-Garonne la lettre suivante sur le Phylloxera. La question est trop importante pour les viticulteurs du Lot, pour que nous hésitions à publier tout ce qui peut l'éclairer.

... L'emploi des engrais ou les transports de terre ne font que reculer d'une année ou deux le terme fatal, occasionnant ainsi une dépense hors de proportion avec le résultat.

Les insecticides ont été employés sous toutes les formes; les seuls qui ont détruit complètement le phylloxera ont tué aussi la vigne.

Il faut donc, jusqu'à présent, s'en tenir à l'emploi des cépages américains soit directement, soit comme porte-greffes.

Ces vignes résistent en effet aux attaques du phylloxera, parce que la piqûre de cet insecte ne détermine pas la pourriture de leurs racines, comme cela arrive pour tous les cépages français sans exception.

Mais une dizaine seulement de cépages américains présentent cet avantage. Dans ce nombre, quelques-uns ne peuvent s'acclimater dans notre pays. Il ne faut donc compter que sur les suivants: Clinton, Taylor, Herbemont, Cunningham, Nortons-Virginia et Jacquez.

Ceux qui reprennent le mieux de bouture sont le Clinton et le Taylor; mais, à cause de la médiocre qualité de leurs produits, il ne faut les employer que comme porte-greffes. L'Herbemont et le Jacquez réussissent, mieux greffés sur souches françaises, et donnent un vin de bonne qualité, surtout le Jacquez. Le Cunningham doit aussi être greffé; il a l'inconvénient de mûrir tard. Quant au Nortons-Virginia, il est très-difficile sur la nature du terrain, reprend mal de bouture et mûrit tard, ce qui le rend à peu près inutile dans nos contrées.

Tous ces cépages coûtent cher; aussi le meilleur moyen de les employer est de les greffer sur de jeunes souches françaises, pour obtenir rapidement du bois.

Parmi tous les procédés de greffage, que nous a décrits M. Hortolés, je n'en citerai qu'un seul. On coupe la souche à 15 ou 20 cent. au-dessous du sol en biseau allongé et on la fend verticalement vers son milieu. On prend alors la greffe, qui doit avoir 40 ou 45 cent. de longueur; on y pratique, à 15 cent. environ du gros bout, une entaille oblique, de bas en haut, qui doit pénétrer jusqu'au milieu du sarment, et forme ainsi une sorte de crochet. Ces préparatifs achevés, on insère le crochet de la greffe dans la fente de la souche, en faisant coïncider les deux écorces. On lie, on mastique et on recouvre de terre le sarment ainsi placé, qui réussit toujours, soit comme greffe, soit comme bouture.

En l'absence de tout autre remède sérieux, M. Hortolés, et tous ceux qui ont étudié la marche du fléau, pensent que c'est rendre un grand service aux viticulteurs de les familiariser avec l'emploi des vignes américaines. J'ai pensé que ces détails pouvaient intéresser vos lecteurs, parmi lesquels beaucoup, sans doute, espèrent que le Phylloxera s'en ira aussi vite qu'il est venu. Dieu les exauce! Mais, en présence des désastres des départements voisins, il faut être bien léger et bien imprévoyant pour négliger une chance sérieuse de salut.

C. LEFÈVRE.

Avocat, Membre du Comité agricole de Marmande.

On lit dans l'Echo de la Dordogne :

Le département de la Dordogne est autorisé pour 1877, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'Etat, 2,400 hectares, non compris les cinquièmes d'excédant toléré par l'article 193 de la loi du 28 avril 1816.

Il est appelé à fournir sur la récolte de ladite année, un contingent de 3,240,000 kilogrammes de tabac.

Le nombre de pieds à planter par hectare sera de 32 à 38 mille. Les prix auxquels les tabacs seront payés, par 100 kilogrammes, savoir : Tabacs marchands : 1^{re} qualité, 145 fr.; 2^e qualité, 112 fr.; 3^e qualité, 88 fr.

Tabacs non marchands : 1^{re} classe, 66 fr.; 2^e classe, 55 fr.; 3^e classe, 44 fr.; 4^e classe, 33 fr.; 5^e classe, 22 fr.; 6^e classe, 10 fr.

Les prix de 1^{re}, 2^e et 3^e qualités seront appliqués exclusivement aux tabacs fins, légers et combustibles; les tabacs grossiers, communs, d'espèces abâtardies et incombustibles, devront être rigoureusement rejetés dans les classes non-marchandes.

Pour les tabacs de surchoix, il sera accordé, conformément à l'article 192 de la loi du 28 avril 1816, une allocation de 10 fr. par 100 kilogrammes, en sus du prix de la 1^{re} qualité.

Les tabacs non-marchands seront payés, sur l'estimation des commissions d'expertise, dans la limite et d'après la gradation des prix indiqués ci-dessus.

Nous avons déjà parlé d'un projet d'après lequel les receveurs des communes, des hospices et bureaux de bienfaisance jouiraient à l'avenir d'un traitement fixe, au lieu de toucher des remises proportionnelles sur leurs recettes et dépenses. En exécution d'une circulaire récente du ministre de l'intérieur, voici comment devra être établi ce traitement fixe, à partir du 1^{er} janvier prochain : On fera la moyenne des recettes et dépenses sujettes aux remises et effectuées par les comptables pendant les cinq années 1867 à 1871 inclusive. On appliquera à cette moyenne le tarif des remises, et le produit de cette opération donnera le traitement fixe que devra toucher désormais le receveur.

Ajoutons d'ailleurs que ce traitement pourra être révisé tous les cinq ans et que les conseils municipaux ou les commissions administratives des établissements de bienfaisance auront toujours la faculté de l'élever d'un dixième.

Une expérience très-intéressante sur l'électricité, a eu lieu avant-hier en présence de M. le préfet de police, du chef de la police municipale, de M. Lecour, chef de division, et de M. Jacob, chef de la police de la sûreté.

On se proposait d'expérimenter pour la première fois, un système de photographie électrique. Au milieu du papier est un médaillon destiné à recevoir le portrait décalqué sur la photographie de la personne télégraphique.

L'essai a été fait avec le commissariat central de la police de Lyon, et les appareils construits spécialement pour la décalcation des portraits-cartes ont parfaitement fonctionné.

Un incident assez curieux a marqué la fin de l'expérience.

Le commissaire central de Lyon, prévenu au dernier moment de la disparition d'un caissier d'une des principales banques de la ville, a transmis à M. Voisin les renseignements nécessaires; au milieu du télégramme se trouvait le portrait de l'individu.

Des appareils de ce genre vont être placés dans toutes les villes pourvues de commissariats centraux et dans toutes les préfectures.

On prend des dispositions pour qu'un grand concours d'orphéons ait lieu à Paris, en 1878. Toutes les Sociétés qui se seront fait inscrire recevront deux mois avant le concours, un chœur écrit spécialement pour la cir-

constance, est destiné à être exécuté par toutes les Sociétés réunies. Une masse de sept à huit mille voix serait ainsi à la disposition d'un chef d'orchestre, chose que l'on n'aurait jamais rencontrée.

La durée du permis de chasse est d'une année; mais faut-il ou non comprendre dans cette année, le jour de la délivrance du permis? La cour d'appel de Paris vient de juger que le jour de la délivrance n'était pas compris.

THEATRE DE CAHORS.

Direction de M. Boutines.

Le théâtre de Cahors est rouvert depuis quelques jours, sous la direction d'un homme excellent, qui varie avec beaucoup de tact ses soirées, et qui est parvenu à grouper autour de lui des artistes que l'on peut entendre avec plaisir et qui se surpasseraient si le public répondait à leurs efforts. Mais hélas! nous ne savons vraiment quel courant d'indifférence circule dans la société cahorcienne à l'endroit des distractions intellectuelles. Les programmes les plus alléchants ne peuvent l'attirer, et ce parti pris à cela de déplorable, que la scène de Cahors est discontinue de plus en plus et qu'un jour prochain viendra, où pas un artiste ne voudra s'y faire entendre.

On trouve une raison à cet éloignement, dans l'aménagement défectueux de la salle. Il y a du vrai dans ce dire, et certes le conseil municipal devrait secondar d'administration municipale dans les projets de restauration qui nous assure-t-on, ont été soumis par elle. Ce n'est pas gaspiller les fonds publics que de les affecter, avec discernement, aux monuments qui réclament des améliorations utiles. Restaurer le théâtre, c'est y faire affluer le public, c'est fournir du travail au commerce, à l'industrie, c'est ce montrer soucieux, en un mot, des intérêts que l'on a mission de sauvegarder.

En attendant, la ville doit encourager de son mieux l'entreprise de M. Boutines, parce que rarement elle rencontrera un directeur mieux disposé à lui rendre en bonnes soirées, les petites subventions qu'elle pourrait lui allouer.

Dimanche 10 décembre 1876. Cinquième représentation de l'abonnement.

Pour les débuts de M. Gustave Nicolandi. Le Bourreau des Crânes, comédie.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 9 décembre 1876 (70).

MARCO VISCONTI HISTOIRE DES TROIS CENTS Par Tommaso GROSSI (4) CHAPITRE XVI (Suite.) Après que les deux adversaires eurent remis leurs gages entre les mains des juges, deux estafiers vêtus de peaux d'ours, imitant la démarche et les gestes de cet animal, s'approchèrent pour leur remettre une lance. Au moment où Trémacoldo étendait la main pour la prendre, le cheval qu'il montait dressa les oreilles, souffla violemment en ouvrant les naseaux, flaira d'un air défiant et effrayé la dépouille de l'ours, et effrayé se mit à reculer et à se cabrer, de sorte que le pauvre cavalier fut au moment de vider les étriers. Se voyant en péril, il serra les jambes, et s'accrocha comme un chat à la crinière de l'animal.

die-vaudeville en 3 actes, précédée d'un prologue. La pluie et le beau temps, comédie en 1 acte. A la demande générale: La Corde sensible, vaudeville en 1 acte.

Une troupe parisienne, sous la direction de M. Masset, l'artiste distingué de l'Odéon, et de M. Simon, son intelligent et habile administrateur, donnera à Périgueux, mardi prochain, 12 décembre, une représentation du grand succès de la Comédie-Française: Rome vaincue, de M. Parodi.

Les éloges de la presse parisienne, dit l'Echo de la Dordogne ne peuvent manquer d'attirer au théâtre salle comble. Le public périgourdin a, d'ailleurs, toujours accueilli d'une façon toute particulière ces excellents artistes. On peut donc s'attendre à passer mardi prochain une charmante soirée. A bientôt le programme. La location est ouverte chez la concierge au théâtre.

Espérons que la troupe parisienne comprendra Cahors dans son itinéraire.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 2 au 9 décembre.

Naissances. Cami, Marie, (naturelle), rue Nationale. Foucaud, Marguerite, rue Brives. Mariages. Bergounioux, Antoine et Garri, Française. Tulet, Jean et Delmas, Jeanne.

Décès. Bainée, Caroline, 2 ans, rue Fondue-Basse. Bel, Clémence, 43 ans, rue St-Projet. Darrieu, Geneviève, 35 ans, B7 Nord.

CALENDRIER DU LOT. - Décembre.

Table with 3 columns: JOURS, FOIRES, and details of fairs and markets for the month of December.

Pour la chronique locale, A. Layton.

furieux. Heureusement pour lui, il n'avait pas d'épérons. Lupo accourut aussitôt, et prenant le cheval par la bride, l'appela par son nom, lui caressant la tête, le cou et la croupe, il le rendit en un instant doux comme un agneau. Quand les rires excités par cet incident eurent cessé, le héraut cria: Arnaud Vidal va courir! Et l'on vit alors le trouvère tout armé, couvert d'une brillante cuirasse et portant les éperons d'argent, signe distinctif des écuyers, prendre du champ, se précipiter sur le sarrazin et le frapper droit au milieu du bouclier avec tant de force que toute la machine fut ébranlée et la lance mise en morceaux. C'était la troisième lance rompue dans la journée, mais personne n'avait encore frappé le brocco, la broche, c'est-à-dire une pointe de fer qui s'élevait au milieu de l'écu; aussi ce coup fut-il regardé comme le meilleur.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 9 décembre 2 h. 5 soir.

Les journaux de ce matin annoncent qu'aucun résultat n'est sorti de la longue entrevue entre les présidents des bureaux des trois gauches et les deux ministres délégués par leurs collègues.

Les trois gauches continuent à demander le remplacement des fonctionnaires hostiles au gouvernement républicain.

Les ministres délégués ont répondu n'avoir pas mandat pour prendre cet engagement, et ont ajouté que M. Dufaure était décidé à ne pas reprendre le pouvoir.

Dans la soirée d'hier le bruit s'est répandu que le Maréchal-Président aurait fait appeler M. de Broglie. L'Agence Havas déclare ce bruit entièrement faux.

Le Soleil dit qu'il serait question de M. Duclerc pour la présidence du nouveau cabinet.

Le Figaro constate la difficulté de la situation. Il croit que le Maréchal chargerait M. Jules Simon de former un ministère.

Le Journal des Débats déclare qu'un ministère de droite serait un ministère de passage ou de dissolution. Il ne pense pas que le gouvernement accepterait la perspective de la dissolution.

Suivant la République française, la majorité de la Chambre des députés ne redoute pas la dissolution.

Paris, 9 déc., 4 h. 40, soir.

On assure que M. Duclerc sera chargé de la formation d'un cabinet.

Refus absolu de M. Dufaure de rester au pouvoir.

Le bruit relatif à M. Jules Simon n'est pas confirmé.

La supposition d'un ministère de droite est complètement fautive. Le Maréchal suit une voie très constitutionnelle.

Paris, 9 déc., 5 h., soir.

La Correspondance universelle qui vient de paraître dit que M. Dufaure conserverait la présidence du conseil, sans portefeuille.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

M. le général Berthauld, resterait ministre de la guerre. M. Jules Simon, remplacerait M. de Marcère à l'intérieur.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

M. le général Berthauld, resterait ministre de la guerre. M. Jules Simon, remplacerait M. de Marcère à l'intérieur.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

On confirme les renseignements de la Correspondance universelle: M. Dufaure serait président du conseil, sans portefeuille.

M. Bardoux prendrait le ministère de la justice et des cultes.

Paris, 9 décembre 5 h. 45 soir.

du jour des Assemblées, par X. C. - Chronique politique, par Louis Teste. Bureaux: rue des Saints-Pères, 16.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 1er décembre. L'Income-tax (2e article), par Edmond Barbier.

Les Hôpitaux militaires (2e article, - fin), par A. Chazeaud.

La Question des chemins de fer: Les conseils généraux et le revenu fiscal kilométrique, par Achille Mercier.

Le Phylloxera (2e article), par Brunfant.

Le Conseil supérieur de l'Algérie. Chronique économique.

France. - La Situation économique: I. Coup d'oeil général. - II. Actes administratifs. - III. La discussion du budget: a. Marine et colonies; b. Agriculture et commerce; c. Affaires étrangères; d. Intérieur; e. Justice; f. Cultes par Achille Mercier.

Angleterre. - La Situation économique: Le Commerce extérieur de la Grande-Bretagne pendant le mois d'octobre et les dix premiers mois de 1876, par Edmond Barbier.

Autriche-Hongrie. - La Situation économique: La réorganisation de la Banque d'émission. - La révision de la loi communale. - La prohibition de l'exportation des chevaux, par Max Wieth.

Choses de l'armée, par Emile Chevallet.

Bibliographie. Mélanges et lettres, par Doudan. - Les Lois militaires de la France, par Amédée Le Faure. - Instruction provisoire sur le service de l'artillerie en campagne. - Traité de sténométrie ou petit essai de géométrie pratique à l'usage des écoles primaires supérieures, etc., par L.-P.-A. Bergeron. - Considérations sur l'élagage des essences forestières, par C. Martinet. - Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent, par Ernest Bosc. - Projet d'un grand canal du Midi, par A.-F.-A. Manier.

Bulletin économique. Actes officiels. - Sénat. - Le commerce de la France pendant les dix premiers mois de 1876. - Relevé des quantités de froment importées et exportées du 1er août au 31 octobre 1876. - Les Caisse d'amortissement et des dépôts et consignations. - Les Canaux aux Etats-Unis. - Les Ecoles publiques en Espagne. - La Marine marchande en Angleterre.

Bulletin politique.

TOUR DU MONDE. Nouveau journal des Voyages. - Sommaire de la 83e livraison. (9 décembre 1876). - Texte: L'Odyssee du Tegethoff et les découvertes de lieutenants Payer et Weyprecht au 80° 83' de latitude nord. 1872-1874. Relation inédite. - Douze dessins de E. Riou, O. de Penne et J. Moynet.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. - Sommaire de la 210e livraison (9 décembre 1876). - TEXTE: Chloris et Jeanne-ton, par M. Colomb. - Les Voitures dans tous les temps, par M. Barbé. - Le Loup, par J. Girardin. - La Kerme de West-Capelle, par Léon Dives. - Routes de Wagon en papier, par P. Vincent. - Dupuytren, par Charles Joliet. - Le singe Soko, par Th. Lally. - Douce-ambre, par M. de Wit. - A travers la France: Digne, par A. Saint-Paul.

Dessins: Sahib, Nhympar, A. Dillens, E. Bayard et T. Taylor.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris

ouvrant de grands yeux, tordant la bouche et montrant la langue, il se mit à crier: Prépare-ton bâton, mais il tu croyais m'attraper, chien de Maure! mais ce n'est pas toi qui en feras voir à Trémacoldo, infidèle renégat.

Trémacoldo, lui dit alors un des juges du camp, aux termes du pari, c'est toi qui as perdu.

Comment, perdu! mais le bâton ne m'a pas touché? et moi non plus.

Voilà ton bonnet à terre, qui témoigne du contraire, répliqua le juge.

Et que m'importe mon bonnet! Mon bonnet est un bouffon, et si l'envie lui vient de faire quatre sauts sur le sable, est-ce ma faute!

Le juge allait répondre, mais Arnaud Vidal, se trouvant assez payé par la gloire d'un si beau coup de lance, intervint et dit: Trémacoldo a raison: c'est du corps et non du bonnet qu'il s'agit.

Et se tournant vers le bouffon: Prends ce cheval, il t'appartient; tu l'as bien gagné.

Tout le monde applaudit à cette action courtoise du vaillant et généreux troubadour auquel fut, d'un accord unanime, décerné le prix de la quintaine: une épée à la garde d'argent.

Pendant ce temps était arrivé le vicaria impérial Azone, en compagnie de ses on-

cles Luchino et Jacques Visconti et suivi d'une nombreuse et splendide cour de barons, d'écuyers et de chevaliers.

A peine se fut-il montré au balcon, qu'on entendit çà et là quelques cris: Vive Azone! Vive le Vicaria! Vive le seigneur de Milan! Mais c'était trop froid, c'était une rumeur sourde et qui fut bientôt couverte de tous côtés par le cri: Vive Marco! Si clair et si distinct que Luchino, après avoir jeté un regard autour de lui se pencha à l'oreille de son neveu et lui dit: Nous sommes heureux de lui avoir donné satisfaction à temps.

Le vicaria impérial était vêtu d'une longue et riche robe de damas à fleurs, formée par devant par une rangée de petits bantons d'or. Une bande d'hermine large de trois doigts, ceignait son front et retenait une coiffure de taffetas noir parsemé d'étoiles d'argent qui retombait sur ses épaules. Cette coiffure, de forme gracieuse et distinguée, encadrait son visage et en faisait admirablement ressortir la blancheur naturelle.

Etude de M. Jules BILLIÈRES, avoué, licencié, à Cahors, maison Vincent, pépiniériste, rue de l'Évêché.

VENTE & ADJUDICATION

BIENS IMMEUBLES saisis sur la tête et au préjudice de Monsieur Jean-Baptiste Salgues, négociant, fabricant de draps à Vers (Lot) actuellement en état de faillite.

Fixée au vingt-trois décembre mil huit cent soixante-seize, à midi, devant le tribunal civil de Cahors, Chambre des criées au Palais de Justice de cette ville.

Les Immeubles à vendre se composent d'une vaste maison d'habitation, de grands bâtiments où se trouvent établis une très belle usine assortie de machines à carder, filer et fabriquer les étoffes, mues par une chute d'eau dont la force est la même en toute saison; un atelier de teinture, un foulon et un moulin à eau qui fonctionnent sous la direction du syndic; de terres labourables, prés, vignes, bois, pâtures et friches, le tout porté au cadastre pour une contenance totale de douze hectares quarante-deux ares cinquante-trois centiares et imposé pour un revenu de six cent dix-sept francs vingt-trois centimes.

mune de Vers, à proximité de routes carrossables, à un kilomètre et demi de la rivière navigable du Lot et à quinze kilomètres de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Il sera vendu en douze lots dont la mise à prix totale en sus des charges est de quatorze mille quatre cents francs, etc.

Les onzième et douzième lots comprennent les bâtiments où se trouvent la carderie, la filature et la fabrique d'étoffes et certaines dépendances, seront après adjudications partielles, blottés et remis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix du montant total des deux adjudications.

Un cahier des charges a été déposé au greffe du Tribunal civil dudit Cahors où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et pour plus amples renseignements, s'adresser à Cahors, audit M. Billières, avoué et à M. Barrau, syndic, pour la visite des lieux.

Pour extrait conforme :

Cahors, le dix-huit novembre mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant, J. BILLIÈRES.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

L'ÉCLAIREUR FINANCIER Parait tous les Dimanches 3 mois d'essai 50 CENTIMES

ALIMENT DES ENFANTS Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier, à Paris.

LE PIANO-REVUE Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie. Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR. Piano-Revue journal mensuel du Pianiste. Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAÎTRES. Abonnement : 20 francs par an ne mandat: plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format. Numéro de juin (18 morceaux) : 2 fr.

ou timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

L'INDUSTRIE

Journal des Chemins de Fer du crédit foncier de France et de tous les grands intérêts du pays (26^e année.) sont transférés, 15, rue d. Grammont, Paris. Abonnements: un an, Paris, 10 fr.; Départements, 12 fr.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

Se vend chez L'ARRIVE, mercier à Cahors, Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, cuirs, chaussures. — Brillant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE

Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères, Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaires. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES À L'ESSAI. depuis 50 jusqu'à 375 fr.

GUERRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET DU PREMIER EMPIRE

LIBRAIRIE ABEL PILON CREDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CRÉDIT MUSICAL Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales édités à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments, Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Atelier de Reliure CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil Littéraire et Illustré parissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique. ABONNEMENTS: Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs. Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

OCCASION A VENDRE UNE EXCELLENTE MACHINE à fabriquer les Eaux gazeuses Ensemble ou séparément environ 200 syphons. S'adresser au bureau du Journal.

GUANO DU PEROU GUANO DISSOUS DU PEROU DÉPÔTS EN FRANCE Bordeaux, chez M. SANTA COLOMA et Cie. Brest, chez M. E. VINCENT. Cette, chez M. A. G. BOYE et Cie.

Pharmacie DETHAN Faub. Saint-Denis, 90, à Paris, et dans les princ. Pharmacies de France et de l'Étranger. MALADIES de la GORGE DE LA VOIX ET DE LA BOUCHE PASTILLES DETHAN au Chlorate de potasse

LES MODES PARISIENNES

Bureaux: 22, rue de Vernueil, Paris. Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

- PRIX D'ABONNEMENT Paris et départements: 1^{er} Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures; 2^o Chaque mois, une double planche de patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures.

LYCÉE DE CAHORS

Une adjudication publique pour les fournitures ou travaux c-à-d. désignés à faire pendant l'année 1877 au Lycée de Cahors, aura lieu le lundi 18 décembre 1876, à 2 heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Établissement. 1^o Pain. — 2^o Viande de boucherie. — 3^o Blanchissage de linge. — 4^o Drap bleu pour uniforme. — 5^o Bois de chauffage. — 6^o Habillements confectionnés. Les soumissions devront être cachetées et déposées à l'économat du dit Lycée, avant le 18 décembre courant.

LE MONITEUR DE LA BANQUE et DE LA BOURSE Parait tous les Dimanches

VICHY

EAUX MINÉRALES NATURELLES Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, insipescence. GRÈSÈNES. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie. HAUTERIVE. — Prescrire comme l'eau de Célestins. Administration de la Cie concessionnaire: PARIS, 21, boulevard Montmartre. EXIGER LE NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les Droguistes et pharmaciens.